



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES DE COTON

Pour être admissible il faut :

- Présenter la facture originale démontrant l'achat de couches neuves (minimum paquet de 24 couches);
- Preuve de résidence (ex : compte d'Hydro-Québec, Bell, ...);
- Preuve de naissance de l'enfant de 12 mois et moins;
- Une subvention par famille;
- Paiement de 50% de la facture jusqu'à concurrence de 100\$;
- Programme en vigueur à compter du 1er janvier 2010;
- Programme applicable aux 15 premières demandes.